

Date exécutoire suppression pension compensatoire

Par Helios66, le 28/11/2012 à 13:08

Je fais suite à ma précédente demande concernant la date exécutoire de la suppression d'une pension alimentaire "droit de secours" que je versais à mon ex femme jusqu'au Jugement du divorce et qui a été supprimé par la JAF dans son Jugement : est-ce que la date exécutoire est la date du Jugement pris par la JAF ou la date ou ce Jugement est définitif?! Personne ne sait répondre à cette question?!

Dans cette attente,

Cordialement